

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 3 octobre 2025

Publié le 3 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à la mairie de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le jeudi 2 octobre à 14h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

Secrétaire de séance : MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE)

D2025-36 – Cession d'engins dans le cadre de l'exploitation des quais de transfert - Approbation

Le Syndicat Mixte Decoset est compétent pour la valorisation et du traitement des déchets ménagers. A cette fin, Decoset gère notamment les quais de transfert de GRENADE, COLOMIERS, L'UNION et BELBERAUD. Ils étaient exploités jusqu'au 31 décembre 2024 par la société ECONOTRE dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) qui a pris fin au 31 décembre 2024. Dès le 1^{er} janvier 2025, les quais de transfert sont sortis du périmètre de la future délégation de service public. Ainsi, Decoset a publié un marché public relatif à l'exploitation des quais de transfert, qui a été notifié à Veolia Propreté Midi-Pyrénées le 23 juillet 2024.

Dans le cadre de ce marché public, Véolia Propreté Midi-Pyrénées a accepté le rachat des engins suivants :

- Quai de transfert de GRENADE
 - Un chargeur télescopique à pneus
- Quai de transfert de COLOMIERS
 - Une pelle mécanique de chargement
 - Un chargeur GHD
- Quai de transfert de L'UNION
 - Un chargeur télescopique à pneus
 - Sept remorques à fond mouvant alternatif
- Quai de transfert de BELBERAUD
 - Sept remorques à fond mouvant alternatif

Les caractéristiques de ces engins étaient détaillées dans le marchés public et Véolia Propreté Midi-Pyrénées a intégré leur prix de rachat à son offre pour le dit marché dans le Bordereau des Prix Unitaires de la façon suivante :

Numéro	Matériel	Montant reprise matériel
5.1	Chargeur télescopique MERLO - QT GRENADE	44 000,00 €
5.2	Pelle à chenilles VOLVO - QT COLOMIERS	148 000,00 €
5.3	Chargeur sur pneus VOLVO - QT COLOMIERS	124 000,00 €
5.4	Chargeur télescopique MERLO - QT L'UNION	68 000,00 €
5.5	FMA LEGRAS - 2012 - QT L'UNION	20 000,00 €
5.6	FMA LEGRAS - 2012 - QT L'UNION	20 000,00 €
5.7	FMA LEGRAS - 2014 - QT L'UNION	36 000,00 €
5.8	FMA LEGRAS - 2014 - QT L'UNION	36 000,00 €
5.9	FMA LEGRAS - 2016 - QT L'UNION	36 000,00 €
5.10	FMA LEGRAS - 2017 - QT L'UNION	40 000,00 €
5.11	FMA LEGRAS - 2017 - QT L'UNION	40 000,00 €
5.12	FMA LEGRAS - 2010 - QT BELBERAUD	20 000,00 €
5.13	FMA LEGRAS - 2010 - QT BELBERAUD	20 000,00 €
5.14	FMA LEGRAS - 2010 - QT BELBERAUD	20 000,00 €
5.15	FMA LEGRAS - 2010 - QT BELBERAUD	20 000,00 €
5.16	FMA LEGRAS - 2010 - QT BELBERAUD	20 000,00 €
5.17	FMA LEGRAS - 2010 - QT BELBERAUD	20 000,00 €
5.18	FMA LEGRAS - 2010 - QT BELBERAUD	20 000,00 €
TOTAL Reprise € HT		752 000,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Decoset ;

Vu le marché public d'exploitation des quais de transfert attribué à la société Veolia Propreté Midi-Pyrénées ;

Vu l'acte de cession d'engins dans le cadre de l'exploitation des quais de transfert ci-joint ;

Ayant entendu l'exposé du Président, Vincent TERRAIL-NOVES,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession des engins dans le cadre de l'exploitation des quais de transfert pour les montants indiqués ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de cession des engins dans le cadre de l'exploitation des quais de transfert.

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

MME OUSMANE

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	4	1	5
Votants	4	1	5
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	8	1	9
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	8	1	9